

# Le procureur Lescouarc'h demande 4 ans de prison contre Le Lay !



On avait connu les demandes de prison avec sursis contre Pascal Hilout, Pierre Cassen ou Christine Tasin. Puis on était passé à la condamnation à de la prison ferme (9 mois) par la justice bananière de Taubira, à l'encontre d'Anne-Sophie Leclère, qui, fort heureusement, sera relaxée en appel.

Ensuite, on est passé aux 3 mois de prison ferme contre Alain Soral. Puis aux 2 ans de prison ferme contre le blogueur Boris Le Lay, aujourd'hui réfugié au Japon.

Et là, on vient de passer à une nouvelle étape, puisque nous apprenons qu'à Quimper, le procureur de la République, Thierry Lescouarc'h a demandé 4 ans de prisons ferme contre le même Boris Le Lay.

<http://www.letelegramme.fr/bretagne/boris-le-lay-quatre-ans-de-prison-requis-pour-provocation-a-la-haine-08-06-2017-11546943.php#closePopUp>

<http://www.ouest-france.fr/bretagne/quimper-29000/quimper-quatre-ans-ferme-requis-contre-boris-le-lay-5048590>

La question n'est même pas de savoir si nous partageons les

propos de toutes les personnes citées. Le vrai scandale est qu'en France on peut faire, à présent, de la prison pour délit d'opinion, quand, dans le même temps, les autorités nous racontent, quand il s'agit des racailles multirécidivistes, que la prison n'est pas la solution.

Qu'a donc fait de si grave Boris Le Lay, pour que le vaillant procureur de Quimper demande une peine si lourde ?

Si nous en croyons les écrits de *Ouest-France* et du *Télégramme*, le blogueur breton, qualifié par ces journaux de « fasciste » et « d'ultra-nationaliste », aurait suscité les plaintes de la LDH, toujours présente quand il y a des sous à ramasser, du journaliste islamophile Guy Birenbaum, de trois conseillers départementaux de Bretagne, de directeurs de lycées qui faisaient l'apologie de l'apprentissage de l'arabe (la présidente du tribunal, Mylène Sanchez, appelle cela l'apprentissage de l'ouverture sur le monde...). On trouve aussi parmi les plaignants un nommé Tanguy Louarn, qui paraît défendre la mise en place d'une mosquée turque à Quimper. On apprend également qu'une malheureuse directrice d'école publique ne se remet pas d'une vidéo de Boris Le Lay, qui l'aurait étrillée, elle aussi, pour sa volonté de mettre en place l'apprentissage de l'arabe.

Le très sensible procureur de la République aurait eu la nausée, rien de moins, à la lecture des propos « *nauséabonds* » du blogueur breton, et aurait donc, pour soigner son mal de ventre, demandé 4 ans de prison !

Et bien évidemment, ces courageux magistrats qualifient Boris Le Lay de « lâche » qui n'assume pas ses propos. Nous allons montrer quels sont les vrais lâches, en examinant, dans d'autres cas, quelques verdicts rendus par la justice française.

Lors de la condamnation ahurissante d'Anne-Sophie Leclère à 9 mois de prison, Laurent Obertone avait enquêté, pour vérifier

ce qu'il fallait faire, dans la France de Christiane Taubira, pour être condamné à 9 mois de prison ferme. C'était accablant :

*« Pour prendre neuf mois ferme, il faut forcer un barrage et blesser sept policiers (Ouest-France, 1<sup>er</sup> juillet 2014); tabasser sa femme jusqu'à lui briser les côtes et agresser un unijambiste à l'aide d'une massue à pics (L'Observateur du Valenciennois, 9 mai 2011); donner un coup de tête à un cheminot (Le Parisien, 21 janvier 2014); agresser un chauffeur de bus et un passant (Le Phare dunkerquois, 28 décembre 2012); attaquer une famille et menacer de mort des policiers sous l'emprise d'alcool et de cannabis, en état de récidive (Ouest-France, 14 février 2013); tirer des coups de feu sur quelqu'un (L'Observateur du Douaisis, le 29 octobre 2011); être président local de SOS racisme, militant anti-violence, et défigurer sa compagne à coups de pied au visage, « avec acharnement », jusqu'à lui déchausser quatre dents, lui fracturer le nez, la couvrir de sang des pieds à la tête (La Voix du Nord, le 9 août 2012); se livrer à une séance de torture raciste sur un étudiant blanc -agression, séquestration, vol- (Metro, 20 juin 2013). »*

Je me suis amusée à faire quelques recherches, dans le même esprit, pour savoir ce qu'il faut faire, en France, pour se faire condamner à 3, 4 ou 5 ans de prison, ce que réclame le procureur Thierry Lescouarc'h à l'encontre de Boris Le Lay.

Agresser au hachoir un commerçant qui ne veut pas vous servir d'alcool...

<http://www.linfo.re/videos?ps=1013817>

Se foutre de la représentation nationale, et frauder le fisc quand on est ministre du Budget, comme Cahuzac...

[http://www.lepoint.fr/justice/fraude-fiscale-jerome-cahuzac-fixe-jeudi-sur-son-sort-07-12-2016-2088571\\_2386.php](http://www.lepoint.fr/justice/fraude-fiscale-jerome-cahuzac-fixe-jeudi-sur-son-sort-07-12-2016-2088571_2386.php)

Transmettre délibérément le sida à sa partenaire, enceinte...

<http://loractu.fr/france/14992-4-ans-de-prison-ferme-pour-avoir-transmis-le-vih-a-sa-compagne.html>

Agresser sexuellement son fils...

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/un-enseignant-d-orgeres-condamne-trois-ans-de-prison-ferme-pour-agressions-sexuelles-sur-son-fils-1491336121>

Profiter de son statut de psy pour imposer des relations sexuelles dégradantes à ses patientes...

<http://www.bfmtv.com/societe/un-psychotherapeute-condamne-a-4-ans-de-prison-ferme-pour-abus-de-faiblesse-938168.html>

Fracturer le nez de sa compagne...

[http://www.larep.fr/oliviet/justice/2017/02/16/un-homme-de-22-ans-condamne-a-3-ans-de-prison-ferme-pour-violences-conjugales\\_12286568.html](http://www.larep.fr/oliviet/justice/2017/02/16/un-homme-de-22-ans-condamne-a-3-ans-de-prison-ferme-pour-violences-conjugales_12286568.html)

Profiter de son statut d'entraîneur de football pour abuser de jeunes joueurs...

<http://www.lunion.fr/467169/article/2015-05-19/marne-un-entraîneur-de-foot-condamne-a-4-ans-de-prison-ferme-pour-agressions-sex>

Trafiquer des titres de séjour pour les Turcs...

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Loir-et-Cher/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2016/06/29/L-ancien-president-des-Turcs-condamne-a-4-ans-de-prison-2767533>

Se faire prendre avec 125 kg de cannabis chez soi...

<http://www.larepublique77.fr/2016/01/05/cinq-dealers-comparaissent-ce-soir-au-tribunal-correctionnel/>

Avoir tué son bébé...

<http://www.lamanchelibre.fr/actualite-164276-la-glacierie-la-mere-condamnee-a-4-ans-de-prison-ferme-pour-le-meurtre-de-son-bebe>

Agresser sexuellement des fillettes...

[\*Tribunal. Fillettes agressées sexuellement à Caen : 4 ans de prison pour le gardien d'immeuble\*](#)

On notera, quand on relit les peines de prison que relève Laurent Obertone, que les psychopathes, souvent racailles musulmanes, sont jugés bien moins sévèrement que les cas, graves, que nous relevons pour des peines de 4 ans.

Jamais un des plaignants n'a été agressé, à notre connaissance, suite aux vidéos ou aux textes de Boris Le Lay, aussi virulents (et souvent à juste titre) soient-ils. On remarquera l'acharnement grotesque de la justice bretonne à son encontre quand, dans le même temps, les mêmes magistrats, qui gémissent sur les prétendues incitations à la haine du blogueur, n'ont jamais entrepris la moindre action judiciaire contre les imams qui, dans les mosquées, véhiculent des textes qui ont causé, en France, la mort de 250 personnes depuis 2 ans, celle de 30.000 personnes dans le monde, depuis 16 ans, et celle de 280 millions de victimes depuis 14 siècles.

En requérant 4 ans de prison contre Boris Le Lay, et une demande d'extradition, le procureur Lescouarc'h ne peut pas ignorer ce qu'il fait. S'il obtenait satisfaction, que des barbouzes organisent un enlèvement, ou que les autorités japonaises acceptent de le livrer à la France, ce serait, dans les prisons françaises surpeuplées de musulmans, une condamnation à mort qui se mettrait en place.

Mais pour réussir une belle carrière, un magistrat a tout intérêt à s'acharner sur un Boris Le Lay, plutôt que de

s'intéresser aux islamistes. Tant pis pour les Français !

**Martine Chapouton**